

Le centre de tri du SMEDAR de nouveau en activité

Dans le contexte de crise sanitaire actuel, le Smédar a, dès le 17 mars dernier, décidé de fermer son centre de tri dans la mesure où les gestes « barrière » prescrits et l'absence de masques indispensables à la protection des agents, ne permettaient pas de maintenir son fonctionnement dans des conditions sanitaires correctes pour les agents.

Le Smédar a avant tout une mission de service public mais a également une responsabilité dans le bon fonctionnement du secteur du traitement et de la valorisation déchets. **C'est la raison pour laquelle, après la mise en place d'aménagements spécifiques et de consignes sanitaires les plus adaptés possibles, le centre de tri du SMEDAR rouvre le lundi 27 avril.**

Les mesures mises en place

Le Smédar a procédé à l'achat de 4.000 masques FFP2 exclusivement réservés aux agents du centre de tri. Une paroi en film plastique a été aménagée au-dessus du tapis de tri, permettant ainsi aux agents qui travaillent face-à-face d'avoir une seconde barrière protectrice. Des distributeurs de gel hydro-alcoolique ainsi que des réceptacles pour jeter les masques ont été placés à plusieurs endroits dans la salle de tri. Les gants portés par les agents devront être désinfectés et mis à sécher sur un fil prévu à cet effet. Une signalétique ainsi qu'une documentation présentant les règles de sécurité sanitaires ont été réalisées : distance permanente de 1 mètre minimum entre chacun, sens de circulation, utilisation des vestiaires, nettoyage des locaux (protocole, cadencement)...

Des salles de pause habituellement réservées aux visiteurs ont été aménagées. Ces salles, bien plus grandes que celles habituellement utilisées par les agents, permettent de garder la distance nécessaire entre chaque personne. L'accueil des ripeurs et les échanges existants lors des dépôts de déchets ou lors des enlèvements de matières triées se feront également de la façon la plus sécurisée possible : port du masque et des gants, distance d'un mètre avec les chauffeurs...

La reprise se déroulera en deux temps :

- ✓ Les agents travailleront la première semaine sur deux postes quotidiens de 05h30 chacun qui intégreront une présentation des conditions de travail et des règles sanitaires ainsi qu'une pause médiane de 25 minutes. Les chefs d'équipe aideront les agents à prendre de nouvelles habitudes de travail et à respecter des consignes.
- ✓ Si cette organisation s'avère efficace et respectée, le centre de tri reprendra un fonctionnement normal dès la deuxième semaine.

Les consignes de tri aux habitants

Les consignes de tri sont identiques aux mois précédents. Néanmoins, il a été constaté par des responsables de centre de tri qui ont repris leur activité qu'il se trouvait dans le gisement des recyclables des mouchoirs, masques et combinaisons jetables.

Il est formellement interdit de mettre ces déchets dans le sac, le bac jaune ou le container. Ces déchets peuvent contaminer le personnel du centre de tri et favoriser la propagation du virus. Il est donc nécessaire de les mettre dans un sac ou deux sacs en plastique bien fermés, déposés ensuite dans votre bac pour ordures ménagères.

Si certains habitants ont stocké une partie de leurs déchets recyclables à leur domicile, il est leur demandé d'effectuer le déstockage de façon progressive sur plusieurs jours de collecte de façon à ne pas surcharger le camion benne.

Contacts Presse :

Armelle SICOT – Directrice Communication
06 03 95 32 86 / 02 32 10 43 87
armelle.sicot@smedar.fr

Laurent SCOT - Chargé de Communication
06 22 11 11 05 / 02 32 10 43 74
laurent.scot@smedar.fr